

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 FEVRIER 2020**

Date de convocation : 18 Février 2020

Date d'affichage : 18 Février 2020

0

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre février à dix-neuf heures.

Etaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Mickaël LEFOL, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Jean-Claude LESAGE, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations :

Absents non excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

	<p>Ouverture de la séance à 19h00.</p> <p>Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2019 :</p> <p>Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les réponses qu'il fournit aux questions qui lui sont posées lors des réunions de Conseil ne sont pas toujours retranscrites dans les comptes rendus. Mme Marie-Laure PICARD lui fait remarquer que chaque compte-rendu lui est soumis pour relecture et corrections éventuelles avant diffusion. Ce dernier indique qu'il n'est pas tenu de le faire. Elle précise par ailleurs qu'un sujet discuté le 17 décembre 2019, pour lequel nous devons rédiger le contenu ensemble, n'a pas été mentionné car M. le Maire n'a pas trouvé utile de l'inclure. Qu'en ce qui concerne le dernier compte-rendu, il a refusé d'y apporter des modifications.</p> <p>Elle spécifie également, que si elle n'est pas apte à rédiger un compte-rendu, elle ne souhaite pas être la Secrétaire de séance du Conseil Municipal de ce jour. Personne ne souhaitant prendre sa place, elle accepte de faire celui-ci sous contrôle de M. le Maire comme à l'habitude.</p> <p>M. Jacques DE COCK demande à M. le Maire s'il a contacté M. THIMONIER du Cabinet ARVAL au niveau de la voie douce qui permettra d'accéder au lotissement du Jardin ALFOND. Celui-ci répond que non. Ce sujet avait évoqué avec ce dernier en 2005 lors de la réalisation du PLU.</p> <p>Après ces remarques le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2019 est approuvé en l'état.</p>
DELIBERATIONS : N° 2020/001	<p><u>COMITE DES FETES – LOTO DEMANDE DE DEGREVEMENT DU PRIX DU CHAUFFAGE SUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES :</u></p> <p>Le Conseil Municipal refuse avec 7 voix contre, 2 abstentions et 4 voix pour.</p>
N°2020/002	<p><u>ATELIERS MUNICIPAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL :</u></p> <p>Demande adoptée à l'unanimité.</p> <p><u>ATELIERS MUNICIPAUX :</u></p> <p>La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée à l'ADTO. La fin de la consultation pour les missions de contrôle technique et Sécurité prendra fin le 6 mars 2020.</p>
DIVERS :	<p><u>DECES :</u></p> <p>Mme Marie-Laure PICARD fait remarquer qu'il n'a pas été mis à l'ordre du jour, comme elle l'avait demandé, le point concernant le décès de M. Guy TOUPET. Mme Lysianne LETEMPS précise qu'elle le note pour le prochain conseil.</p>

M. Le Maire informe le Conseil Municipal du décès du Frère de M. Dominique COUSIN. Il expose qu'en raison du dévouement de celui-ci pour notre village depuis de nombreuses années, il envisage de faire faire un coussin de fleurs. Cette proposition est acceptée par l'ensemble des Membres sauf Mme Marie-Laure PICARD qui ne souhaite pas s'exprimer.

MACHINE A PAIN :

M. le Maire nous précise qu'à compter du 25 février 2020 ce sera le boulanger de Pont-L'Evêque qui sera chargé du ravitaillement journalier de la Machine à pain.

POUBELLES :

Mme Marie-Laure PICARD, après plusieurs services à la cantine, s'est rendu compte du manque de poubelles. Il conviendrait de racheter deux poubelles ouvertes, d'un mètre de haut environ, afin que le tri puisse être effectué correctement.

Mme Maryse DELIGNY expose qu'il serait utile, à la Salle des Fêtes, de prévoir 2 poubelles hautes, à pédale, juste un cercle sur lequel on pourrait y fixer un sac, afin de faciliter le tri lors des manifestations. M. le Maire s'interroge sur la place suffisante, la cuisine étant assez étroite. A étudier.

FACTURE SUEZ :

Mme Marie-Laure PICARD demande à M. le Maire ou en est la négociation de la facture d'eau, suite à la fuite qui a eu lieu en 2019 face à l'église. M. le Maire ne sait pas, il se renseigne auprès de la Secrétaire.


DEFIBRILLATEURS :

Mme Marie-Laure PICARD regrette la faible participation à la présentation qui a eu lieu le 15 février à 10h à la Salle des Fêtes. L'information avait été relayée dans le bulletin. En conclusion, il s'avère qu'une nouvelle opération sera organisée et que les habitants seront informés par le biais d'un flyer dans leur boîte aux lettres.

La séance est levée à 20h55.



Tél : 03.44.76.84.84
Fax : 03.44.75.03.85

Envoyé en préfecture le 25/02/2020
Reçu en préfecture le 25/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004861-20200224-20_01_COMITEFET-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

18 février 2020

Date d'affichage :

18 février 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

N°2020/001

Objet de la délibération :

COMITE DES FÊTES

**Loto : demande de
dégrèvement du prix
du chauffage**

L'an deux mille vingt, le 24 février à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Étaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Mickaël LEFOL, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Jean-Claude LESAGE, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations :

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Vu le courrier de Mme la Présidente du Comité des Fêtes de Pimprez demandant le dégrèvement du prix du chauffage sur la location de la salle des fêtes pour le loto du 1er février dernier ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Considérant qu'il convient de statuer sur cette demande ;

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix contre, 4 pour et 2 abstentions, décide :

- de ne pas accorder le dégrèvement du chauffage de la salle des fêtes au Comité des Fêtes

La séance est levée à 21h10.


Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 25 février 2020

Bernard Christian TOULLIC
Maire





Envoyé en préfecture le 25/02/2020
Reçu en préfecture le 25/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004861-20200224-20_2_ATELIERSBU-DE

DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE
CANTON DE THOUROTTE
MAIRIE DE PIMPREZ

Date de convocation :

18 février 2020

Date d'affichage :

18 février 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

N°2020/002

Objet de la délibération :

**CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

**PROGRAMMATION
2020**

Ateliers Municipaux

L'an deux mille vingt, le 24 février à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bernard Christian TOULLIC, Maire.

Étaient présents : M. Bernard Christian TOULLIC, Mme Marie-Laure PICARD, M. Pascal LEFEVRE, M. Romuald DENIS, M. Jacques DE COCK, M. Mickaël LEFOL, Mme Laurence THOMA, Mme Maryse DELIGNY, M. José VALENTE DA SILVA, M. Jean-Claude LESAGE, M. Joël JOUGLET, Mme Aline BOCQUET, Mme Floria COOL, formant la majorité en exercice.

Procurations :

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Marie-Laure PICARD

Vu la nécessité de construire des ateliers municipaux afin de répondre aux besoins du personnel des services techniques communaux.

Afin de pouvoir financer cette opération, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter l'aide des partenaires financiers dont le Conseil Départemental.

Considérant la dépense totale liée à cette opération est estimée à 631 237,00 € HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la contenance du projet
- approuve le plan de financement
- autorise M. le Maire à établir toute demande de subvention auprès des partenaires financiers
- sollicite à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental
- prend l'engagement de réaliser les prestations si la subvention sollicitée est accordée
- prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

La séance est levée à 21h10.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Commune de PIMPREZ, le 25 février 2020

Bernard Christian TOULLIC
Maire

